



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-095 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

Représentés : F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSIONS DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en cours de l'organigramme notamment dans le cadre de mobilités internes et de recrutements.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Sécurité du 07 septembre 2020,

Vu l'avis du Comité technique du 08 septembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de procéder aux opérations suivantes :

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la ville			
1	1 Brigadier-chef principal temps complet Police municipale	Modification du poste suite à la promotion interne	1 Chef de service de police Municipale temps complet Police municipale
2	1 Adjoint technique territorial temps non complet 28 heures DAG - Foires et marchés	Modification du poste suite à une augmentation du temps de travail d'un agent	1 Adjoint technique territorial temps complet DAG - Foires et marchés
3	1 Puéricultrice classe normale temps non complet 28 heures DEEJF - MA Colombier	Modification du poste suite à une augmentation du temps de travail d'un agent (nouvel organigramme)	1 Puéricultrice classe normale temps complet DEEJF - MA Colombier

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation,
Le président de séance,




Yves ALLARDIN
1^{er} adjoint